

FONDS DE SOLIDARITÉ DES TRAVAILLEURS
DU QUÉBEC (F.T.Q.)

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 30 novembre 2005

Rapport des vérificateurs

Aux actionnaires du
Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.),

Nous avons vérifié les bilans consolidés du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.) au 30 novembre 2005 et au 31 mai 2005 et les états consolidés des résultats, des évolutions de l'actif net et des flux de trésorerie pour les périodes de six mois terminées les 30 novembre 2005 et 2004. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondage des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 30 novembre 2005 et au 31 mai 2005 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les périodes de six mois terminées les 30 novembre 2005 et 2004 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

 

Samson Bélaire/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l.
Comptables agréés

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés

Montréal, le 20 décembre 2005

FONDS DE SOLIDARITÉ DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC (F.T.Q.)

Bilans consolidés

(en milliers, sauf la valeur nette par action)

	30 novembre 2005 \$	31 mai 2005 \$
Actif		
Investissements (note 4)	2 287 551	2 112 686
Autres placements (note 5)	3 992 227	3 965 860
Débiteurs et autres actifs	159 241	108 592
Encaisse	14 788	21 423
Immobilisations (note 7)	71 348	71 800
Impôts sur les bénéfices	-	19 010
Impôts futurs (note 13)	4 322	2 408
	6 529 477	6 301 779
Passif		
Emprunts (note 8)	62 609	69 874
Créditeurs	210 366	250 915
Impôts sur les bénéfices	2 904	-
Participations minoritaires	11 643	25 787
	287 522	346 576
Actif net	6 241 955	5 955 203
Nombre d'actions catégorie A en circulation	269 722	264 845
Valeur nette par action catégorie A	23,07	22,41
Éventualités (note 11)		

Au nom du conseil d'administration,


 Pierre Genest, administrateur


 Henri Massé, administrateur

FONDS DE SOLIDARITÉ DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC (F.T.Q.)
 Résultats consolidés
 Périodes de six mois terminées les
 (en milliers, sauf le bénéfice par action)

	30 novembre 2005	30 novembre 2004
	\$	\$
Produits		
Produits réalisés		
Intérêts (note 12)	108 638	90 386
Dividendes	19 108	15 887
Gain (perte) sur cessions de placements	19 493	143 849
Variation de la plus-value ou moins-value non réalisée	81 870	(99 918)
Modifications de conventions comptables (note 3)	-	22 331
	229 109	172 535
Charges d'exploitation (note 12)		
Frais corporatifs	13 125	12 627
Frais d'investissements et de placements	21 041	19 330
Frais de développement et d'administration de l'actionariat et formation économique	12 587	11 615
Taxe sur le capital	1 882	3 891
Amortissement des immobilisations	3 390	3 177
	52 025	50 640
Bénéfice avant impôts et participations minoritaires	177 084	121 895
Impôts (note 13)	(500)	13 176
Bénéfice avant participations minoritaires	177 584	108 719
Participations minoritaires	(339)	(20)
Bénéfice net	177 923	108 739
Nombre moyen pondéré d'actions catégorie A	267 496	247 221
Bénéfice par action catégorie A	0,67	0,44

FONDS DE SOLIDARITÉ DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC (F.T.Q.)
Évolutions de l'actif net consolidées
Périodes de six mois terminées les
(en milliers)

	Capital-	Surplus	Bénéfices non répartis (déficit)			Actif net
	actions	d'apport	Réalisés	Non réalisés	Total	
	(note 10)	(note 9)				
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
30 novembre 2005						
Solde au 1er juin 2005	5 681 841	368 883	60 475	(155 996)	(95 521)	5 955 203
Émissions d'actions	232 967					232 967
Variation nette des souscriptions d'actions	422					422
Bénéfice net réalisé			96 053		96 053	96 053
Variation de la plus-value ou moins-value non réalisée				81 870	81 870	81 870
Rachats d'actions	(119 088)		(5 472)		(5 472)	(124 560)
	114 301	-	90 581	81 870	172 451	286 752
Virement (note 9)	40 000		(40 000)		(40 000)	-
Variation nette	154 301	-	50 581	81 870	132 451	286 752
Solde au 30 novembre 2005	5 836 142	368 883	111 056	(74 126)	36 930	6 241 955
30 novembre 2004						
Solde au 1er juin 2004	5 027 371	368 883	-	(162 955)	(162 955)	5 233 299
Émissions d'actions	225 944					225 944
Bénéfice net réalisé			186 326		186 326	186 326
Variation de la plus-value ou moins-value non réalisée				(77 587)	(77 587)	(77 587)
Rachats d'actions	(83 491)		(3 618)		(3 618)	(87 109)
	142 453	-	182 708	(77 587)	105 121	247 574
Virement (note 9)	150 000		(150 000)		(150 000)	-
Variation nette	292 453	-	32 708	(77 587)	(44 879)	247 574
Solde au 30 novembre 2004	5 319 824	368 883	32 708	(240 542)	(207 834)	5 480 873

FONDS DE SOLIDARITÉ DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC (F.T.Q.)

Flux de trésorerie consolidés
Périodes de six mois terminées les
(en milliers)

	30 novembre 2005 \$	30 novembre 2004 \$
Activités d'exploitation		
Rentrées de fonds - produits de placements et autres	102 498	114 710
Sorties de fonds - fournisseurs et rémunération	(48 112)	(45 857)
Impôts encaissés (versés)	22 044	(15 368)
	<u>76 430</u>	<u>53 485</u>
Activités de financement		
Emprunts	31 625	33 852
Remboursement d'emprunts	(40 628)	(7 826)
Émissions et souscriptions d'actions	233 389	225 944
Actions rachetées	(123 433)	(93 444)
Participations minoritaires	(13 513)	418
	<u>87 440</u>	<u>158 944</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et de financement	<u>163 870</u>	<u>212 429</u>
Activités d'investissement		
Acquisitions d'investissements	(490 492)	(391 454)
Produits de cessions d'investissements	331 174	282 410
Acquisitions d'autres placements	(2 125 616)	(4 057 032)
Produits de cessions d'autres placements	2 117 374	3 957 139
Acquisitions d'immobilisations	(2 945)	(2 480)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(170 505)</u>	<u>(211 417)</u>
Encaisse au début des sociétés de placement consolidées		<u>9 509</u>
Augmentation (diminution) de l'encaisse	<u>(6 635)</u>	<u>10 521</u>
Encaisse au début	<u>21 423</u>	<u>3 593</u>
Encaisse à la fin	<u>14 788</u>	<u>14 114</u>

FONDS DE SOLIDARITÉ DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC (F.T.Q.)
Notes complémentaires

1. Loi constitutive

Statuts et objectifs du Fonds

Le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.) (le «Fonds»), constitué par une loi de l'Assemblée nationale du Québec, est une compagnie à fonds social ayant pour objectifs :

- a) de faire des investissements dans des entreprises québécoises et de leur fournir des services dans le but de créer, maintenir ou sauvegarder des emplois;
- b) de faire des investissements dans des entreprises dont l'activité, à l'extérieur du Québec, a un impact sur l'augmentation ou le maintien du niveau d'emploi ou d'activité économique au Québec;
- c) de favoriser la formation des travailleurs et travailleuses dans le domaine de l'économie et de leur permettre d'accroître leur influence sur le développement économique au Québec;
- d) de stimuler l'économie québécoise par des investissements stratégiques qui profiteront aux travailleurs et travailleuses ainsi qu'aux entreprises québécoises;
- e) de favoriser le développement des entreprises québécoises en invitant les travailleurs et travailleuses à participer à ce développement par la souscription aux actions du Fonds.

Pour ce faire, le Fonds vise à concentrer la majeure partie de ses investissements dans des placements non garantis, principalement dans des petites et moyennes entreprises (PME), en répondant prioritairement aux demandes provenant des entreprises dont les employés sont syndiqués affiliés à la FTQ et en élaborant des stratégies d'interventions sectorielles. En règle générale, la participation du Fonds dans des projets vise à demeurer minoritaire.

Norme de 60 %

Le Fonds peut faire des investissements dans toute entreprise, avec ou sans garantie. Toutefois, au cours de chaque exercice financier, la part des investissements du Fonds dans des entreprises admissibles qui ne comporte aucune garantie doit représenter, en moyenne, au moins 60 % de l'actif net moyen du Fonds pour l'exercice précédent.

Le pourcentage des investissements moyens admissibles au regard de l'actif net moyen de l'exercice précédent s'élevait à 55,6 % au 31 mai 2005 (31 mai 2004, 56,3 %).

Aux 31 mai 2005 et 2004, le Fonds ne respectait pas la norme de 60 %. Cette situation oblige le Fonds à limiter ses émissions d'actions au cours de l'exercice financier à 75 % de la valeur totale des actions émises au cours de l'exercice précédent, à l'exception des actions acquises par retenue sur le salaire et par les contributions de l'employeur prévues aux conventions conclues en fin d'exercice précédent qui ne sont pas touchées par cette contrainte. Pour l'exercice qui se terminera le 31 mai 2006, la norme de 60 % limite le Fonds à des émissions d'actions d'une valeur totale d'environ 625 millions \$.

FONDS DE SOLIDARITÉ DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC (F.T.Q.)
Notes complémentaires

2. Principales conventions comptables

Principe de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes du Fonds et des sociétés de placement qui sont des filiales ou des entités à détenteurs de droits variables dont le Fonds est le principal bénéficiaire.

Utilisation d'estimations

Pour préparer des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit établir des estimations et poser des hypothèses, notamment dans l'évaluation des investissements et autres placements, qui influent sur les montants figurant dans les états financiers consolidés. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

Comptabilisation des instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à la date de transaction.

Évaluation des instruments financiers

Tous les investissements et autres placements sont évalués à la juste valeur établie de la façon suivante :

a) Instruments financiers non cotés

Les titres non cotés sont constitués d'actions, de parts de sociétés, de prêts et avances, de garanties et cautionnements et de titres du marché monétaire. Ces instruments financiers sont évalués selon des techniques d'évaluation appropriées comprenant, principalement, la référence à une ou à des transactions sans lien de dépendance ou à des offres d'achat et la capitalisation ou l'actualisation des flux de trésorerie. Les titres de fonds de fonds de couverture sont évalués à la valeur établie par leurs gestionnaires respectifs à la date la plus rapprochée de celle du bilan du Fonds.

b) Instruments financiers cotés

Les titres cotés sont constitués d'actions, de parts de sociétés et d'obligations. Ces instruments financiers sont évalués à la cote de clôture. Lorsque exceptionnellement la cote de clôture ne reflète pas adéquatement la juste valeur, ces titres sont alors évalués selon des techniques d'évaluation appropriées dont, entre autres, les méthodes établies pour les titres non cotés.

c) Instruments financiers dérivés

Dans le cadre de ses activités d'investissement et de placement, le Fonds utilise certains instruments financiers dérivés afin principalement de se protéger contre les risques liés aux variations des taux d'intérêt, des devises et des fluctuations boursières. Les instruments financiers dérivés autorisés en vertu de la politique de gestion globale des actifs financiers sont :

- options d'achat ou de vente;
- contrats de swaps;
- contrats à terme.

FONDS DE SOLIDARITÉ DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC (F.T.Q.)
Notes complémentaires

2. Principales conventions comptables (suite)

Évaluation des instruments financiers (suite)

c) Instruments financiers dérivés (suite)

Ces instruments financiers dérivés sont évalués selon des techniques d'évaluation appropriées comprenant, entre autres, l'utilisation de cotes de clôture ou de modèles d'évaluation d'options.

Pour tous les autres actifs et passifs financiers dont la juste valeur n'a pas été expressément divulguée, la valeur comptable se rapproche de la juste valeur.

Prêts de titres

Afin de dégager des produits supplémentaires, le Fonds effectue des opérations de prêts de titres sur son portefeuille de valeurs à court terme, d'actions et d'obligations. Ces produits sont présentés sous Produits d'honoraires et autres produits à la note 12.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties en fonction de leur durée probable de vie utile selon les méthodes et les taux annuels suivants :

	Méthodes	Taux
Bâtisses	linéaire	2,5 %
Mobilier et équipement de bureau	solde décroissant	20,0 %
Équipement et développement informatique	linéaire	25,0 et 33,3 %

Les immobilisations sont soumises à un test de recouvrement lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leurs valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables. Une perte de valeur est constatée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Constatation des produits

a) Dividendes

Les dividendes non cumulatifs sont comptabilisés à la date de leur déclaration et les dividendes cumulatifs sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

b) Gains et pertes sur cessions d'investissements et d'autres placements

Les gains et les pertes résultant de la cession d'investissements et d'autres placements sont comptabilisés au moment de la vente et correspondent à l'écart entre le produit de cession et le coût moyen sans égard à la plus-value ou moins-value non réalisée comptabilisée au cours des exercices antérieurs, laquelle est renversée et prise en compte dans Variation de la plus-value ou moins-value non réalisée.

FONDS DE SOLIDARITÉ DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC (F.T.Q.)
Notes complémentaires

2. Principales conventions comptables (suite)

Constatation des produits (suite)

c) Instruments financiers dérivés

Les gains et les pertes réalisés et non réalisés relatifs aux instruments financiers dérivés sont constatés à l'état des résultats.

Avantages sociaux futurs

Le coût des prestations de retraite gagnées et des avantages complémentaires de retraite des employés est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service, à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des actifs des régimes, la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite des employés et les coûts des soins de santé.

Pour les besoins du calcul du taux de rendement prévu des actifs des régimes, ces actifs sont évalués à leur juste valeur.

L'excédent du gain actuariel net (de la perte actuarielle nette) sur 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées ou sur 10 % de la juste valeur des actifs du régime, si ce dernier montant est plus élevé, est amorti sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs. La durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs couverts par les régimes se situe entre 10 et 16,4 années pour 2005 et 2004.

Le coût à l'instauration du régime d'assurance individuel est amorti, selon la méthode linéaire, sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs.

Conversion de devises

Les éléments d'actif et de passif en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les produits et les charges en devises sont convertis au taux de change à la date de la transaction. Les gains et les pertes de change sont constatés à l'état des résultats.

Impôts sur les bénéfices

Le Fonds utilise la méthode de l'actif et du passif fiscal pour la comptabilisation des impôts sur les bénéfices. En vertu de cette méthode, des impôts futurs sont constatés en fonction des conséquences fiscales prévues des écarts entre la valeur comptable des éléments du bilan et leur valeur fiscale, en utilisant les taux d'imposition en vigueur et pratiquement en vigueur pour les exercices au cours desquels il est prévu que les écarts se résorberont.

FONDS DE SOLIDARITÉ DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC (F.T.Q.)
Notes complémentaires

3. Modifications de conventions comptables

Les modifications de conventions comptables suivantes relatives aux principes comptables généralement reconnus et aux sociétés de placement ont été appliquées de façon prospective à compter du 1^{er} juin 2004.

Principes comptables généralement reconnus

Le 1^{er} juin 2004, le Fonds a adopté prospectivement les exigences du chapitre 1100, *Principes comptables généralement reconnus* du manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés «ICCA». Ce chapitre établit des normes de communication de l'information financière en conformité avec les principes comptables généralement reconnus et précise quelles sources consulter pour choisir les conventions comptables à employer et pour déterminer l'information à fournir dans le cas où un sujet n'est pas traité explicitement dans les sources premières des principes comptables généralement reconnus. L'application de cette nouvelle norme élimine certaines pratiques qui pouvaient être appliquées dans une industrie en particulier.

Le 1^{er} juin 2004, le Fonds a alors revu ses méthodes de détermination de la juste valeur de ses investissements et de ses autres placements. Ainsi, une diminution des produits de 5 millions \$ est présentée aux résultats sous Modifications de conventions comptables. Cette diminution est causée par l'abandon de l'utilisation de la provision générale afin de pourvoir aux pertes non identifiées de façon spécifique augmentant ainsi les produits de 91 millions \$ et la révision des paramètres de la détermination de la juste valeur des investissements réduisant ainsi les produits de 99 millions \$. De plus, le Fonds utilise la cote de clôture pour déterminer la juste valeur de ses titres cotés au lieu de la cote pondérée établie selon une moyenne des cotes de clôture pour une période de cinquante jours se terminant à la date du bilan augmentant ainsi les produits de 3 millions \$.

Les fonds pour garanties et cautionnements, les fonds engagés mais non déboursés et les fonds réservés pour le remboursement des emprunts ne sont plus présentés distinctement au bilan. De plus, le relevé consolidé des investissements au coût est dorénavant disponible sur le site internet du Fonds.

Sociétés de placement

Le Fonds a adopté, de façon anticipée, la note d'orientation sur les *Sociétés de placement* «NOC-18» ainsi que les modifications publiées en décembre 2004. Celle-ci établit les critères permettant de déterminer si une entreprise est une société de placement. Elle précise que les placements détenus par une société de placement doivent être comptabilisés à la juste valeur. Par contre, les sociétés de placement qui sont des entités à détenteurs de droits variables dont le Fonds est le principal bénéficiaire (selon la note d'orientation sur la *Consolidation des entités à détenteurs de droits variables* «NOC-15») ou des filiales doivent être consolidées.

Les obligations détenues par le Fonds sont maintenant comptabilisées à leur juste valeur. Ces dernières étaient évaluées à leur coût non amorti. Au 1^{er} juin 2004, l'impact de cette modification correspond à une augmentation des produits de 27,3 millions \$ présenté à l'état des résultats sous Modifications de conventions comptables.

La consolidation des sociétés de placement a eu pour effet de réduire les investissements de 215 millions \$ au 1^{er} juin 2004, les emprunts de 232 millions \$ et de créer des participations minoritaires de 26 millions \$. De plus, pour la période se terminant le 30 novembre 2005, elle a augmenté les produits et les charges d'exploitation de 7,7 millions \$ (30 novembre 2004, 8,0 millions \$). Elle n'a, cependant, eu aucun impact sur le bénéfice net et l'actif net ainsi que sur le bénéfice et la valeur nette par action catégorie A.

FONDS DE SOLIDARITÉ DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC (F.T.Q.)
Notes complémentaires

3. Modifications de conventions comptables (suite)

Avantages sociaux futurs

Le Fonds a adopté les nouvelles recommandations concernant l'information à fournir à l'égard des avantages sociaux futurs pour les exercices 2005 et 2004 en vertu du chapitre 3461 du manuel de l'ICCA.

4. Investissements

(en milliers)	30 novembre 2005		31 mai 2005	
	Coût \$	Juste valeur \$	Coût \$	Juste valeur \$
Non garantis				
Actions et parts cotées	604 174	660 039	574 201	634 580
Actions et parts non cotées	1 023 100	839 154	1 020 112	808 198
Prêts et avances	798 032	745 215	720 450	633 458
Garantis				
Prêts et avances	47 579	36 089	38 172	34 011
	2 472 885	2 280 497	2 352 935	2 110 247
Instruments financiers dérivés		7 054		2 439
	2 472 885	2 287 551	2 352 935	2 112 686

Les ententes d'investissements peuvent comporter des clauses prévoyant des options de conversion et de rachat.

Le Fonds détient des investissements d'une juste valeur de 154,5 millions \$ (31 mai 2005, 149,4 millions \$) en devises américaines.

Risque de taux d'intérêt

Échéance (en milliers)	Prêts et avances à la juste valeur				
	Taux variables \$	Taux déterminés			Total \$
		Moins d'un an \$	De 1 à 5 ans \$	5 ans et plus \$	
30 novembre 2005					
Non garantis	16 997	206 740	173 872	347 606	745 215
Taux moyen effectif	9,3 %	2,9 %	8,7 %	7,3 %	
Garantis	2 570	20 318	11 779	1 422	36 089
Taux moyen effectif	6,1 %	11,0 %	12,5 %	8,8 %	
31 mai 2005					
Non garantis	10 165	197 294	169 051	256 948	633 458
Taux moyen effectif	8,2 %	3,7 %	8,5 %	7,8 %	
Garantis	2 983	25 969	3 584	1 475	34 011
Taux moyen effectif	5,7 %	11,7 %	11,8 %	8,7 %	

FONDS DE SOLIDARITÉ DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC (F.T.Q.)
Notes complémentaires

4. Investissements (suite)

Instruments financiers dérivés

Échéance (en milliers)	Moins d'un mois \$	De 1 à 6 mois \$	6 mois et plus \$	Total \$
Au 30 novembre 2005				
Juste valeur ¹				
Contrats sur actions				
Ventes d'options d'achat	(29 590)			(29 590)
Achats d'options de vente	899			899
Ventes d'options de vente	(1 223)			(1 223)
Contrats sur obligations				
Ventes d'options d'achat			(6 759)	(6 759)
Achats d'options de vente			6 154	6 154
Ventes d'options de vente			(1 205)	(1 205)
Contrats à terme et de swaps sur actions	(120)			(120)
	(30 034)		(1 810)	(31 844)
Valeur notionnelle				
Contrats sur actions				
Ventes d'options d'achat	34 752			34 752
Achats d'options de vente	32 134			32 134
Ventes d'options de vente	37 401			37 401
Contrats sur obligations				
Ventes d'options d'achat			100 000	100 000
Achats d'options de vente			100 000	100 000
Ventes d'options de vente			100 000	100 000
Contrats à terme et de swaps sur actions	6 618			6 618
Au 31 mai 2005				
Juste valeur ¹				
Contrats sur actions				
Ventes d'options d'achat	(3 937)	(6 580)	(14 480)	(24 997)
Achats d'options de vente	-	1 798	641	2 439
Ventes d'options de vente	-	(212)	(488)	(700)
	(3 937)	(4 994)	(14 327)	(23 258)
Valeur notionnelle				
Contrats sur actions				
Ventes d'options d'achat	11 993	60 112	35 459	107 564
Achats d'options de vente	9 844	53 805	32 793	96 442
Ventes d'options de vente	28 601	44 664	36 817	110 082

1. La juste valeur nette des instruments financiers dérivés est de -31,8 millions \$ (31 mai 2005, -23,3 millions \$). La juste valeur de ces instruments pour lesquels la valeur est positive, est de 7,1 millions \$ (31 mai 2005, 2,4 millions \$) et présentée aux Investissements, alors que ceux dont la valeur est négative est de 38,9 millions \$ (31 mai 2005, 25,7 millions \$) et présentée aux Crédoiteurs.

FONDS DE SOLIDARITÉ DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC (F.T.Q.)
Notes complémentaires

4. Investissements (suite)

Répartition des investissements par secteurs d'activité et risque maximal

	Secteurs d'activité				Total
	Investissements technologiques	Manufacturier et primaire	Services et tourisme	Fonds local et immobilier	
(en milliers)	\$	\$	\$	\$	\$
30 novembre 2005					
Investissements au coût	691 428	667 233	861 917	252 307	2 472 885
Plus-value (moins-value) non réalisée	(215 168)	(247 292)	221 714	55 412	(185 334)
Juste valeur	476 260	419 941	1 083 631	307 719	2 287 551
Fonds engagés mais non déboursés ¹	83 562	83 097	106 959	51 253	324 871
Garanties et cautionnements ²		17 309	300	27 271	44 880
Risque maximal	559 822	520 347	1 190 890	386 243	2 657 302
31 mai 2005					
Investissements au coût	690 395	692 543	740 346	229 651	2 352 935
Plus-value (moins-value) non réalisée	(246 143)	(282 147)	241 569	46 472	(240 249)
Juste valeur	444 252	410 396	981 915	276 123	2 112 686
Fonds engagés mais non déboursés ¹	106 594	104 550	111 070	52 239	374 453
Garanties et cautionnements ²	500	7 452	21 766	27 271	56 989
Risque maximal	551 346	522 398	1 114 751	355 633	2 544 128

1. Les fonds engagés mais non déboursés représentent les investissements qui ont déjà été convenus et pour lesquels des sommes ont été engagées, mais non encore déboursées à la date du bilan.

2. En vertu de l'article 17 de sa loi constitutive, lorsque le Fonds fait un investissement sous la forme d'une garantie ou d'un cautionnement, il doit établir et maintenir pour la durée d'un tel investissement une réserve équivalente à au moins 50 % de sa valeur. Cette réserve est constituée à même Autres placements.

FONDS DE SOLIDARITÉ DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC (F.T.Q.)
Notes complémentaires

4. Investissements (suite)

Le Fonds a octroyé des garanties et cautionnements qui ne comportent généralement pas d'échéances spécifiques et qui sont des engagements irrévocables du Fonds à effectuer les paiements d'entreprises partenaires qui ne pourraient pas respecter leurs obligations envers des tiers, pour un montant maximal total non actualisé et aux fins suivantes :

(en milliers)	30 novembre 2005 \$	31 mai 2004 \$
Pour des emprunts sur des projets immobiliers	27 271	27 271
Pour l'exploitation et des marges de crédit d'exploitation – sans recours	17 609	29 718
Montant maximal	44 880	56 989

La moins-value non réalisée relativement aux garanties et cautionnements d'un montant de 3,6 millions \$ (31 mai 2005, 3,6 millions \$) est présentée aux Crédeurs.

De plus, dans le cours normal de ses activités, le Fonds conclut diverses conventions prévoyant des indemnisations. Ces indemnisations sont habituellement en rapport avec les cessions d'investissements pour les représentations et garanties données et la responsabilité des administrateurs ou dirigeants du Fonds ou ses représentants auprès d'entreprises partenaires; cette dernière responsabilité est couverte par une assurance responsabilité. La nature de ces conventions ne permet pas de faire une estimation raisonnable du montant maximal que le Fonds pourrait devoir payer aux contreparties. La direction du Fonds estime qu'il y a très peu de risques que ces obligations occasionnent des charges importantes.

5. Autres placements

(en milliers)	30 novembre 2005		31 mai 2005	
	Coût \$	Juste valeur \$	Coût \$	Juste valeur \$
Actions et parts	732 986	855 813	706 744	812 126
Titres de fonds de fonds de couverture	98 047	96 239	97 985	98 783
Obligations	2 788 224	2 848 271	2 639 343	2 734 299
Titres du marché monétaire	175 401	175 640	305 511	306 068
	3 794 658	3 975 963	3 749 583	3 951 276
Instrument financiers dérivés		16 264		14 584
	3 794 658	3 992 227	3 749 583	3 965 860

Le Fonds détient des autres placements d'une juste valeur de 76 millions \$ (31 mai 2005, 79 millions \$) en devises principalement américaines.

FONDS DE SOLIDARITÉ DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC (F.T.Q.)
Notes complémentaires

5. Autres placements (suite)

Répartition par échéances

Obligations

Échéance (en milliers)	Moins d'un an \$	De 1 à 5 ans \$	De 5 à 10 ans \$	De 10 à 20 ans \$	De 20 à 30 ans \$	30 ans et plus \$	Total \$
---------------------------	------------------------	-----------------------	------------------------	-------------------------	-------------------------	-------------------------	-------------

30 novembre 2005

Juste valeur	388 026	1 221 841	523 892	232 671	445 035	36 806	2 848 271
Coût	401 031	1 222 073	514 219	218 521	398 062	34 318	2 788 224
Valeur nominale	385 264	1 171 309	477 861	175 752	368 368	31 208	2 609 762
Taux moyen effectif	2,7 %	4,2 %	4,9 %	5,5 %	5,8 %	5,4 %	4,4 %
Taux moyen nominal	5,9 %	5,2 %	5,8 %	7,8 %	6,4 %	6,0 %	5,8 %

31 mai 2005

Juste valeur	241 816	1 136 421	602 172	282 698	429 902	41 290	2 734 299
Coût	253 670	1 124 660	573 416	264 727	383 814	39 056	2 639 343
Valeur nominale	241 145	1 088 123	534 132	222 144	356 204	36 158	2 477 906
Taux moyen effectif	2,5 %	3,8 %	5,2 %	5,5 %	6,0 %	5,4 %	4,5 %
Taux moyen nominal	6,3 %	5,1 %	6,4 %	7,4 %	6,5 %	5,9 %	5,9 %

Titres du marché monétaire

Échéance (en milliers)	Moins d'un mois \$	De 1 à 6 mois \$	6 mois et plus \$	Total \$
---------------------------	--------------------------	------------------------	-------------------------	-------------

30 novembre 2005

Juste valeur	147 232	27 094	1 314	175 640
Taux moyen effectif	3,1 %	3,2 %	3,3 %	3,1 %

31 mai 2005

Juste valeur	123 853	182 215		306 068
Taux moyen effectif	2,5 %	2,5 %		2,5 %

FONDS DE SOLIDARITÉ DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC (F.T.Q.)
Notes complémentaires

5. Autres placements (suite)

Répartition par échéances (suite)

Instruments financiers dérivés	Moins	De	6 mois	Total
Échéance (en milliers)	d'un mois \$	1 à 6 mois \$	et plus \$	\$
30 novembre 2005				
Juste valeur ¹				
Contrats sur obligations				
Ventes d'options d'achat	649	(5 259)		(4 610)
Achats d'options de vente	(237)	8 168		7 931
Ventes d'options de vente	196	(797)		(601)
Contrats à terme et de swaps sur obligations	265		(1)	264
Contrats à terme sur indices boursiers	-			-
Contrats d'options sur indices boursiers	1			1
Contrats de change sur devises	686	219		905
	1 560	2 331	(1)	3 890
Valeur notionnelle				
Contrats sur obligations				
Ventes d'options d'achat	300 000	1 400 000		1 700 000
Achats d'options de vente	300 000	1 400 000		1 700 000
Ventes d'options de vente	200 000	800 000		1 000 000
Contrats à terme et de swaps sur obligations	401 777		2 508	404 285
Contrats à terme sur indices boursiers	9 961			9 961
Contrats d'options sur indices boursiers	1 853			1 853
Contrats de change sur devises	88 656	43 143		131 799
31 mai 2005				
Juste valeur ¹				
Contrats sur obligations				
Ventes d'options d'achat	(8 541)	(32 506)		(41 047)
Achats d'options de vente	2 735	9 393		12 128
Ventes d'options de vente	(773)	(509)		(1 282)
Contrats à terme et de swaps sur obligations	(1 780)	1		(1 779)
Contrats de change sur devises		(1 484)		(1 484)
	(8 359)	(25 105)		(33 464)
Valeur notionnelle				
Contrats sur obligations				
Ventes d'options d'achat	300 000	1 400 000		1 700 000
Achats d'options de vente	300 000	1 400 000		1 700 000
Ventes d'options de vente	300 000	600 000		900 000
Contrats à terme et de swaps sur obligations	294 584	5 000		299 584
Contrats de change sur devises		77 000		77 000

1. La juste valeur nette des instruments financiers dérivés est de 3,9 millions \$ (31 mai 2005, -33,5 millions \$). La juste valeur de ces instruments pour lesquels la valeur est positive, est de 16,3 millions \$ (31 mai 2005, 14,6 millions \$) et présentée aux Autres placements, alors que ceux dont la valeur est négative est de 12,4 millions \$ (31 mai 2005, 48,1 millions \$) et présentée aux Créiteurs.

FONDS DE SOLIDARITÉ DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC (F.T.Q.)
Notes complémentaires

5. Autres placements (suite)

Instruments financiers dérivés (suite)

La valeur notionnelle représente la valeur théorique déterminée d'un capital sous-jacent à un produit dérivé établie uniquement pour servir de référence à l'application d'un cours du change, d'un taux d'intérêt, d'un cours boursier ou de la valeur de l'indice. La valeur notionnelle ne reflète ni le risque de crédit ni le risque de marché inhérents aux contrats. Le risque de perte lié au crédit provient de la possibilité que la contrepartie à l'opération ne respecte pas ses engagements. Le Fonds réduit ce risque en traitant uniquement avec les institutions dont la cote de crédit est très bonne, et ce, tel que défini à la politique de gestion globale des actifs financiers approuvée par le conseil d'administration du Fonds. Le risque de marché est le risque de perte qui résulte des variations de taux d'intérêt, de taux de change et de fluctuations boursières. Afin de limiter ce risque, l'utilisation des instruments financiers dérivés est limitée à préserver la valeur des actifs, à faciliter les changements de répartition d'actifs, à gérer une partie du portefeuille de façon indicielle, à faciliter la gestion des portefeuilles et à bonifier le rendement à l'intérieur des limites des risques allouées.

Répartition de la juste valeur par secteurs d'activité¹

(en milliers)	Actions, parts et titres de fonds \$	Obligations \$	Titres du marché monétaire \$	Total \$
30 novembre 2005				
Gouvernements et organismes gouvernementaux		1 757 686	36 141	1 793 827
Institutions financières		515 739	101 069	616 808
Investissements technologiques	2 268	68 636		70 904
Manufacturier et primaire	680 120	229 643	19 942	929 705
Services et tourisme	269 664	276 567	18 488	564 719
	952 052	2 848 271	175 640	3 975 963
31 mai 2005				
Gouvernements et organismes gouvernementaux		1 626 879	14 283	1 641 162
Institutions financières		517 438	20 155	537 593
Investissements technologiques	2 597	81 777		84 374
Manufacturier et primaire	686 075	224 661	131 803	1 042 539
Services et tourisme	222 237	283 544	139 827	645 608
	910 909	2 734 299	306 068	3 951 276

1. Cette répartition ne tient pas compte de l'impact des changements de répartition d'actifs découlant des instruments financiers dérivés.

FONDS DE SOLIDARITÉ DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC (F.T.Q.)
Notes complémentaires

6. Prêts de titres

Dans le cours normal des affaires, le Fonds effectue des opérations de prêts de titres en échange d'une garantie ou d'éléments d'actif représentant un montant minimal prescrit par toute loi applicable ou un pourcentage pouvant varier en fonction des meilleures pratiques. Selon les titres prêtés, ce pourcentage se situe aux 30 novembre et 31 mai 2005 entre 102 % et 105 % et la juste valeur de l'ensemble des titres prêtés s'établit à 893 millions \$ (31 mai 2005, 438 millions \$).

7. Immobilisations

(en milliers)	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Coût non amorti \$
30 novembre 2005			
Bâtisses	66 767	5 705	61 062
Mobilier et équipement de bureau	15 868	10 908	4 960
Équipement et développement informatique	36 772	31 446	5 326
	<u>119 407</u>	<u>48 059</u>	<u>71 348</u>
31 mai 2005			
Bâtisses	66 767	4 801	61 966
Mobilier et équipement de bureau	15 748	10 220	5 528
Équipement et développement informatique	34 096	29 790	4 306
	<u>116 611</u>	<u>44 811</u>	<u>71 800</u>

Le coût non amorti de la partie de la bâtisse destinée à la location est de 27,5 millions \$ (31 mai 2005, 27,9 millions \$).

8. Emprunts

Les intérêts sur les emprunts sont établis en fonction du taux de rendement de Autres placements et sont renouvelables mensuellement et remboursables sur demande. Ainsi la juste valeur de ces emprunts, effectués auprès de sociétés immobilières apparentées, correspond à sa valeur comptable. Aux 30 novembre et 31 mai 2005, le taux d'intérêt est de 5,25 %.

De plus, le Fonds dispose de marges de crédit d'un montant de 30,7 millions \$ aux 30 novembre et 31 mai 2005. Tout emprunt bancaire relatif à ces marges de crédit porte intérêt au taux préférentiel. Ces marges de crédit sont renouvelables annuellement. Aux 30 novembre et 31 mai 2005, ces marges ne sont pas utilisées.

FONDS DE SOLIDARITÉ DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC (F.T.Q.)
Notes complémentaires

9. Actif net

Capital-actions

Autorisé

Actions catégorie A

Nombre illimité d'actions catégorie A à être émises en séries 1 et 2, sans valeur nominale, avec droit de vote, rachetables et non aliénables à moins d'une autorisation du conseil d'administration.

Les actions catégorie A, séries 1 et 2, comportent le droit d'être échangées entre elles et prennent rang également entre elles. Cependant, les actions catégorie A, série 1, ne peuvent être émises qu'à une personne physique qui demande leur transfert à un fiduciaire dans le cadre d'un régime enregistré d'épargne-retraite.

Actions catégorie G

Nombre illimité d'actions catégorie G, sans valeur nominale, sans droit de vote, sans droit au dividende, non transférables et non rachetables. En cas de déficit, les détenteurs d'actions de cette catégorie assument en priorité ce déficit jusqu'à concurrence de la contrepartie qu'ils ont versée sur ces actions et, advenant la dissolution, la liquidation ou toute autre disposition totale ou partielle des biens du Fonds, ces actions confèrent à leurs détenteurs le droit d'être remboursés après que tous les détenteurs d'actions de catégorie A aient été remboursés.

Actions catégorie B

Nombre illimité d'actions catégorie B, sans valeur nominale, sans droit de vote, non participantes, donnant droit à un dividende préférentiel dont le taux est fixé par le conseil d'administration. En cas de liquidation, elles prennent rang avant les actions catégories A et G.

Souscrit

Le capital souscrit représente les sommes d'argent encaissées et pour lesquelles aucune action de catégorie A ne peut être émise en contrepartie en vertu de la politique d'achat de gré à gré. Ces sommes d'argent feront l'objet d'une émission d'actions de catégorie A au moment prévu dans la politique, au prix de l'action en vigueur à cette date.

Modalités de rachat

L'action catégorie A n'est généralement rachetable que si la personne qui l'a acquise du Fonds a atteint l'âge de 55 ans et s'est prévalué d'un droit à la préretraite ou à la retraite ou si elle a atteint l'âge de 65 ans. Le prix de rachat est fixé semestriellement sur la base de la valeur du Fonds.

FONDS DE SOLIDARITÉ DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC (F.T.Q.)
Notes complémentaires

9. Actif net (suite)

Capital-actions (suite)

Modalités de rachat (suite)

Les actionnaires peuvent également retirer leur mise de fonds dans un délai de 60 jours de la date de souscription ou de la date de la première retenue sur le salaire, au prix payé, mais ce rachat entraîne la perte du crédit d'impôt.

Le Fonds ne peut acheter de gré à gré une action catégorie A que dans la mesure et les cas prévus par la politique adoptée par le conseil d'administration et approuvée par le ministre des Finances.

Capital émis et payé et virement

Lors de l'assemblée annuelle des actionnaires tenue le 8 novembre 2003, les actionnaires ont voté en faveur de la ratification du règlement n° 68 qui permet aux administrateurs, par simple résolution, d'augmenter ou de réduire le montant du capital-actions émis et payé afférant aux actions catégorie A, série 1, en circulation et d'imputer tout surplus d'apport à l'élimination ou à la réduction du déficit.

Au 21 mai 2004, les administrateurs du Fonds ont approuvé une résolution visant à réduire le capital émis et payé des actions catégorie A, série 1, d'un montant de 500 millions \$ par virement au surplus d'apport. Par la suite, un virement de 164,8 millions \$ a été fait du surplus d'apport au déficit afin de l'éliminer.

Au cours de la période, les administrateurs du Fonds ont approuvé une résolution visant à augmenter le capital émis et payé des actions catégorie A, série 1, d'un montant de 40 millions \$ (30 novembre 2004, 150 millions \$) par virement des bénéfices non répartis.

Au 30 novembre 2005, le Fonds a procédé à des virements des bénéfices non répartis au capital-actions pour un montant cumulatif de 984 millions \$.

Surplus d'apport

Le surplus d'apport provient de la réduction du capital émis et payé et de l'excédent de la valeur moyenne du capital-actions émis sur le prix payé lors du rachat d'actions.

FONDS DE SOLIDARITÉ DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC (F.T.Q.)
Notes complémentaires

10. Capital-actions

	Capital-actions						
	Émis				Souscrit	Total	
	Catégorie A		Catégorie G		Catégorie A		
	Série 1	Série 2	Nombre		et \$		\$
(en milliers)	Nombre	\$	Nombre	\$	et \$	\$	\$
30 novembre 2005							
Solde au 1er juin 2005	261 271	5 589 051	3 574	72 665	20 125		5 681 841
Émissions d'actions	10 258	228 680	193	4 287			232 967
Variation nette des souscriptions d'actions						422	422
Rachats d'actions	(5 451)	(116 571)	(123)	(2 517)			(119 088)
	4 807	112 109	70	1 770	-	422	114 301
Virement (note 9)		40 000					40 000
Variation nette	4 807	152 109	70	1 770	-	422	154 301
Solde au 30 novembre 2005	266 078	5 741 160	3 644	74 435	20 125	422	5 836 142
30 novembre 2004							
Solde au 1er juin 2004	240 637	4 940 648	3 309	66 598	20 125		5 027 371
Émissions d'actions	10 443	222 054	183	3 890			225 944
Rachats d'actions	(4 005)	(81 661)	(91)	(1 830)			(83 491)
	6 438	140 393	92	2 060	-		142 453
Virement (note 9)		150 000					150 000
Variation nette	6 438	290 393	92	2 060	-		292 453
Solde au 30 novembre 2004	247 075	5 231 041	3 401	68 658	20 125		5 319 824

11. Éventualités

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds est partie à des réclamations et litiges. Le Fonds constitue des provisions lorsqu'il le juge à propos. De l'avis de la direction, le montant global du passif éventuel, net des provisions comptabilisées s'il y a lieu, n'aura pas de répercussion défavorable significative sur la situation financière du Fonds.

FONDS DE SOLIDARITÉ DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC (F.T.Q.)
Notes complémentaires

12. Charges d'exploitation

(en milliers)	6 mois	
	30 novembre 2005	30 novembre 2004
	\$	\$
Traitements et charges sociales	31 318	28 179
Frais d'occupation et loyers	4 534	4 638
Frais de publicité et d'information	4 300	3 867
Honoraires professionnels	3 830	4 122
Honoraires de gestion	4 432	3 639
Déplacements, voyages et représentation	1 192	1 244
Fournitures et matériel de bureau	1 125	1 398
Produits d'honoraires et autres produits	(2 409)	(2 014)
Produits de location	(1 569)	(1 501)
Taxe sur le capital	1 882	3 891
Amortissement des immobilisations	3 390	3 177
	52 025	50 640

Les intérêts d'un montant de 1,0 million \$ (30 novembre 2004, - \$) sur les emprunts sont présentés en diminution des produits d'intérêts et sont capitalisés aux emprunts.

13. Impôts

(en milliers)	6 mois	
	30 novembre 2005	30 novembre 2004
	\$	\$
Exigibles	1 414	16 628
Futurs	(1 914)	(3 452)
	(500)	13 176

FONDS DE SOLIDARITÉ DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC (F.T.Q.)
Notes complémentaires

13. Impôts (suite)

Ces impôts diffèrent du montant qui serait obtenu si l'on appliquait le taux d'imposition de base combiné (fédéral et provincial) au bénéfice avant impôts et participations minoritaires. Cet écart est expliqué de la façon suivante :

	6 mois	
	30 novembre 2005	30 novembre 2004
(en milliers)	\$	\$
Impôts selon le taux d'imposition de base combiné 45,1 % (2004, 44,7 %)	79 865	54 487
Dividendes non imposables	(6 884)	(5 838)
Gain ou perte en capital et variation de la plus-value ou moins-value non réalisée		
Impôt provincial supplémentaire	7 449	5 345
Écart de taux et partie non déductible (non imposable)	(44 195)	(18 446)
Impôt fédéral remboursable	(21 785)	(8 630)
Déduction d'impôt provincial	(10 272)	(5 909)
Impôt en main remboursable au titre de dividendes	(5 452)	(11 006)
Impôt des grandes corporations	1 800	2 000
Autres éléments	(1 026)	1 173
	(500)	13 176

Les éléments donnant lieu aux actifs d'impôts futurs se détaillent comme suit :

	30 novembre 2005	31 mai 2005
	\$	\$
(en milliers)		
Immobilisations	142	388
Investissements et autres	4 180	2 020
	4 322	2 408

Au fédéral, le Fonds est imposé selon les règles relatives aux sociétés de placement à capital variable. L'impôt payé sur les gains en capital est recouvrable à la suite de rachats d'actions ou par l'augmentation du capital versé lors des virements d'une partie des bénéfices non répartis au capital-actions émis et payé. Le solde de cet impôt d'un montant de 7,4 millions \$ (31 mai 2005, -\$) est inclus dans Débiteurs et autres actifs.

Le Fonds, ayant un statut de société privée, a accès à l'impôt en main remboursable au titre des dividendes (IMRTD). L'IMRTD est recouvrable par l'augmentation du capital versé lors de virements d'une partie des bénéfices non répartis au capital-actions émis et payé. La totalité de cet impôt de 10,4 millions \$ (31 mai 2005, 62,8 millions \$) a été appliqué en réduction des impôts sur les bénéfices. Suite à un virement approuvé par les administrateurs au cours de la période, cet impôt pourra être récupéré au 31 mai 2006. Le solde, s'il y a lieu, est inclus dans Débiteurs et autres actifs.

FONDS DE SOLIDARITÉ DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC (F.T.Q.)
Notes complémentaires

14. Avantages sociaux futurs

Le 1er janvier 2001, le Fonds a mis en place des régimes de retraite à prestations déterminées capitalisés et non capitalisés qui garantissent à la plupart de ses employés le paiement de prestations de retraite. Ces régimes de retraite à prestations déterminées sont fondés sur le nombre d'années de service et sur le salaire annuel moyen. Ce dernier correspond à la moyenne annualisée du salaire pendant les 36 mois consécutifs de service qui produit la moyenne la plus élevée.

De plus, depuis le 1er juillet 2003, le Fonds maintient un régime facultatif d'assurance individuelle pour les employés retraités.

Les obligations au titre des prestations constituées de ces régimes, évalués par des actuaires indépendants, et les actifs à la juste valeur sont déterminés en date du 30 septembre 2005. L'évaluation actuarielle la plus récente des régimes de retraite aux fins de capitalisation a été effectuée en date du 1^{er} janvier 2004 et la prochaine évaluation sera effectuée en date du 1er janvier 2007.

Les informations relatives aux régimes se présentent comme suit :

	6 mois			
	30 novembre 2005		30 novembre 2004	
	Régimes			
(en milliers)	de retraite \$	d'assurance \$	de retraite \$	d'assurance \$
Obligations au titre de prestations constituées				
Solde au début	34 049	1 361	25 236	1 112
Coût des services rendus	3 749	60	2 910	56
Intérêts débiteurs	1 001	40	777	37
Prestations versées	(750)	(2)	(169)	(2)
Solde à la fin	38 049	1 459	28 754	1 203
Actifs des régimes				
Solde au début	26 522		19 493	
Cotisations du Fonds	1 492		1 108	
Cotisations des employés	1 450		1 212	
Prestations versées	(750)		(169)	
Rendement réel des actifs des régimes	1 617		(54)	
Solde à la fin	30 331		21 590	
Situation de capitalisation - déficit	(7 718)	(1 459)	(7 164)	(1 203)
Coût à l'instauration du régime non amorti		819		890
Perte actuarielle nette non amortie (gain actuariel net non amorti)	3 832	33	5 059	(35)
Coût non amorti des services passés	48		53	
Passif au titre de prestations constituées	(3 838)	(607)	(2 052)	(348)

Ce passif au titre des prestations constituées est présenté aux Crédoiteurs.

FONDS DE SOLIDARITÉ DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC (F.T.Q.)
Notes complémentaires

14. Avantages sociaux futurs (suite)

Informations complémentaires sur les actifs des régimes

Les actifs des régimes sont détenus en fiducie et leur répartition est la suivante :

	30 novembre 2005 %	30 novembre 2004 %
Fonds commun d'actions	59,3	58,5
Fonds commun d'obligations	39,7	38,8
Encaisse et autres	1,0	2,7
	100,0	100,0

Le total des paiements en espèces au titre des avantages sociaux futurs pour 2005, qui est constitué des cotisations du Fonds à ces régimes de retraite capitalisés et des sommes versées directement aux bénéficiaires au titre de ces régimes non capitalisés se chiffre à 1,5 millions \$ (30 novembre 2004, 1,1 millions \$).

Composantes du coût constaté au titre des prestations constituées à la date du bilan

	6 mois			
	30 novembre 2005		30 novembre 2004	
	Régimes			
(en milliers)	de retraite \$	d'assurance \$	de retraite \$	d'assurance \$
Coût des services rendus au cours de la période,				
déduction faite des cotisations des employés	2 299	60	1 698	56
Intérêts débiteurs	1 001	40	777	37
Rendement réel des actifs des régimes	(1 617)		54	
Coût avant ajustement pour tenir compte de la nature à long terme des avantages sociaux futurs	1 683	100	2 529	93
Écart entre le rendement réel et le rendement prévu des actifs des régimes	721		(722)	
Écart entre le montant de la perte actuarielle constatée et le montant réel de la perte actuarielle sur l'obligation au titre des prestations constituées	40		63	
Écart entre l'amortissement du coût des services passés et les modifications effectives des régimes	2		3	
Amortissement du coût à l'instauration du régime		36		36
	763	36	(656)	36
Coût constaté de la période	2 446	136	1 873	129

FONDS DE SOLIDARITÉ DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC (F.T.Q.)
Notes complémentaires

14. Avantages sociaux futurs (suite)

Principales hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles ayant servi à déterminer le coût des régimes et l'obligation du Fonds au titre des prestations constituées sont les suivantes :

	30 novembre 2005		30 novembre 2004	
	Régimes			
	de retraite	d'assurance	de retraite	d'assurance
	%	%	%	%
Obligations au titre des prestations constituées				
<i>Taux à la fin de la période</i>				
Taux d'actualisation	5,7 et 5,2	5,7	5,7 et 5,5	6,0
Taux de croissance des salaires	3,5		3,5	
Coût constaté au titre des prestations constituées				
<i>Taux à la fin de la période précédente</i>				
Taux d'actualisation	5,7 et 5,2	6,0	5,7 et 5,5	6,0
Taux de rendement prévu des actifs des régimes	6,5		6,5	
Taux de croissance des salaires	3,5		3,5	

Aux fins de l'évaluation, les taux de croissance annuelle hypothétique du coût des médicaments et des autres soins de santé ont été fixés à 9 % et 4 % respectivement pour 2005. Selon les hypothèses retenues, ces taux devraient diminuer pour atteindre 5 % en 2009 pour le coût des médicaments et 3 % en 2006 pour le coût des autres soins de santé et demeurer à ces niveaux par la suite. Une variation annuelle hypothétique de un point de pourcentage du taux de croissance ou de décroissance aurait les effets suivants:

	Variation	
	+1 %	-1 %
(en milliers)	\$	\$
Effet sur le coût du régime	31	(20)
Effet sur l'obligation au titre des prestations constituées	377	(287)

15. Opérations entre apparentés

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds conclut des opérations avec des sociétés apparentées qui sont des entreprises contrôlées ou soumises à une influence notable. Un nombre important des investissements du Fonds dans des entreprises sont constitués de sociétés apparentées compte tenu du niveau et de la nature de l'investissement. Les opérations consistent, essentiellement, en des produits d'intérêts et de dividendes sur les investissements et certaines charges d'exploitation, notamment de primes payées en vertu de régimes d'assurance. De plus, le Fonds, dont la majorité des administrateurs sont nommés par la FTQ, a versé 640 000 \$ à cette dernière pour les périodes de six mois terminées les 30 novembre 2005 et 2004 en vertu d'un protocole et d'ententes pour rémunérer les services rendus principalement dans le cadre d'activités de formation économique, de bilans sociaux, de développement de l'actionnariat, de soutien et d'encadrement de certaines entités. Ces opérations sont mesurées à la valeur d'échange, qui correspond à la contrepartie établie et acceptée par les parties.

FONDS DE SOLIDARITÉ DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC (F.T.Q.)
Notes complémentaires

15. Opérations entre apparentés (suite)

De plus, le Fonds a constitué la Fondation de la formation économique du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.) sous l'autorité de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec et il nomme les membres du conseil d'administration. Le Fonds a consenti un prêt de 5 millions \$ d'une juste valeur de 3,3 millions \$ (31 mai 2005, 3,2 millions \$).

Le Fonds a consenti des prêts sans intérêts de 20 millions d'une juste valeur de 16,6 millions \$ (31 mai 2005, 16,1 millions \$) aux Fonds étudiant solidarité travail du Québec (FESTQ), entités apparentées car le Fonds nomme certains administrateurs conjointement avec le gouvernement du Québec.

Ces prêts sont présentés au bilan sous Débiteurs et autres actifs.

16. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de la période précédente ont été reclassés pour les rendre comparables à ceux de la période courante.

17. Renseignement additionnel

Le relevé consolidé des investissements au coût ainsi que le répertoire des investissements effectués par les fonds spécialisés au coût sont disponibles sur le site internet du Fonds.